

Lettre d'information SSO I/18



Contenu :

1. Séminaire SSO : Analyse de l'agenda de politique de sécurité	2
2. Prises de position	3
3. Deuxième Dîner officiel avec le CdA	4
4. Perspectives et délais	4

Vous avez en main la première lettre d'information SSO de 2018. Veuillez la partager avec votre comité et avec les membres de votre société et la transmettre à toutes les parties intéressées.

Merci beaucoup !

1. Séminaire SSO : Analyse de l'agenda de politique de sécurité

Les 29 et 30 juin 2018, le comité de la SSO s'est réuni à Paudex VD au bord du lac Léman pour son séminaire annuel. Il a traité des questions actuelles de politique de sécurité et de politique militaire avec des orateurs de renom. Le Cdt C Dominique Andrey, conseiller militaire du C DDPS, le div Claude Meier, chef de l'état-major de l'armée, le colonel EMG Gérald Vernez, délégué du DDPS pour la cyberdéfense et Christoph Hartmann, chef de l'organe d'exécution du service civil du DEFR, ont répondu à toutes nos questions.

Le Comité de la SSO a fixé comme suit les positions de la SSO :

1.1. DEVA – Alimentation insuffisante

Les résultats intermédiaires depuis le début du développement de l'armée (DEVA) au 1^{er} janvier 2018 sont généralement positifs. Le facteur critique de succès du DEVA que constitue l'alimentation en personnel tant au niveau de la troupe que des cadres constitue un point très préoccupant. L'armée a un problème aigu d'effectif, respectivement de relève et de recrutement. Les mesures d'urgence possibles du point de vue de SSO sont les suivantes : application pragmatique de l'aptitude différenciée, utilisation du potentiel élevé des femmes et admission plus restrictive au service civil. Un autre problème est celui de l'équipement complet. Actuellement, celui-ci n'est pas garanti. Dans ce contexte, il est incompréhensible que le Conseil des Etats ait réduit de moitié, lors de la dernière session d'été, le montant du budget pour la veste de protection de nos soldats et de nos cadres, pour le réduire à 100 millions de francs. Cela signifie que seulement la moitié de nos militaires pourraient être correctement et entièrement équipés - une proposition d'économies inutile. La SSO s'engagera auprès du Conseil national, qui, nous l'espérons, corrigera cette décision.

1.2. Priorité au programme d'acquisition Air 2030

Dans sa présentation "La défense aérienne du futur" lors du séminaire de la SSO, le div Meier, chef du groupe d'experts sur la défense aérienne, a entre autres décrit les profils de prestations pour le prochain avion de combat (PAC) et pour la défense sol-air (DSA) ainsi que le plan-horaire jusqu'à la livraison possible des systèmes en 2025. Pour le comité de la SSO, les 8 milliards de francs suisses budgétés par le Conseil fédéral le 9 mars 2018 ainsi que l'augmentation future du budget militaire de 1,4% par an vont dans la bonne direction. Dans sa prise de position à propos de l'arrêté de planification du Conseil fédéral, la SSO soutiendra clairement l'obtention de nouveaux moyens pour la protection de l'espace aérien. Cependant, le volume financier de 8 milliards de francs représente le minimum absolu.

1.3. Cyberdéfense : une affaire urgente

Le comité de la SSO, se basant sur les déclarations du colonel EMG Gérald Vernez, considère comme impérative une cyberdéfense professionnelle pour l'ensemble du système de l'armée, qui outre les forces aériennes inclut également les moyens lourds au sol. Car la menace actuelle dans le cyberspace est une question très sérieuse du point de vue de la politique de sécurité. La Suisse a un grand besoin d'action dans le domaine de la cybersécurité. La SSO s'engage pour la création rapide d'un centre de compétence militaire pour la cyberdéfense. Toutefois, cela n'est pas possible sans ressources financières et humaines supplémentaires.

1.4. Révision de la Loi sur le service civil

Le nombre de personnes effectuant le service civil a atteint un nouveau record de 6785 en 2017, et ce nombre est en augmentation. Christoph Hartmann, chef de l'organe d'exécution, reconnaît également le besoin d'agir en ce qui concerne l'admission au service civil. Pour la SSO, il est clair que l'institution du service civil doit rester ouverte à tous ceux qui sont aptes à servir mais qui ont un réel conflit de conscience. Mais des mesures tout aussi

décisives sont nécessaires pour réduire l'attrait du service civil et assurer l'alimentation à long terme de l'armée. Les sept mesures visant à rendre plus difficile le passage au service civil, surtout après avoir terminé l'école de recrues, comme un minimum de 150 jours ou une période d'attente de douze mois, vont dans la bonne direction. Néanmoins, la SSO serait favorable à ce que d'autres mesures, telles que la réintroduction de l'examen de conscience en lieu et place de la preuve par l'acte, soient reconsidérées. Elle s'exprimera en ce sens lors de la procédure de consultation.

1.5. La SSO veut intégrer les femmes

Lors du séminaire, le comité de la SSO a réaffirmé sa volonté d'intégrer plus de femmes dans l'armée et de profiter de leur potentiel. La proportion de femmes dans l'armée est nettement inférieure à un pour cent. C'est bien en dessous de la moyenne européenne. La SSO est convaincue que davantage d'informations et de mesures publicitaires sont nécessaires. Elle continue donc de préconiser une journée d'orientation obligatoire, qui doit être obtenue si nécessaire par la voie politique ou parlementaire. Une telle journée d'orientation aurait une valeur inestimable. Les femmes ont droit à une information exacte sur la politique de sécurité et l'armée.

1.6. Directive de l'UE sur les armes : appel citoyen

Lors de la session d'été 2018, le Conseil national a adopté l'arrêté fédéral mettant en œuvre la directive européenne sur les armes et a apporté un certain nombre de changements pour les propriétaires d'armes et les tireurs, points sur lesquels la SSO avait déjà insisté lors de son audition devant la CPS-N le 9 avril 2018. Mais deux points doivent être améliorés: premièrement, les fusils semi-automatiques, tels que les fusils d'assaut 57 et 90, qui sont largement utilisés dans le sport populaire et dans le secteur privé, sont classés comme armes prohibées. Deuxièmement, le réenregistrement, qui a été rejeté par le peuple en 2011 et par le Parlement en 2015, reste à l'ordre du jour.

Lors de la prochaine session d'automne, le Conseil des Etats traitera de la mise en œuvre de la directive européenne sur les armes. La SSO utilise tous les leviers à sa disposition pour s'assurer que le réenregistrement et l'interdiction des armes semi-automatiques soient abandonnés. Le comité de la SSO fait appel à la responsabilité civique du Conseil des Etats afin qu'il défende les traditions et les valeurs du système de milice suisse.

2. Consultations

2.1. Procédure de consultation sur l'arrêté de planification pour la protection de l'espace aérien

La SSO a été invitée par le chef du DDPS à participer à la procédure de consultation concernant l'arrêté de planification pour le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien. La SSO se fera un plaisir de partager son évaluation à ce sujet d'ici septembre 2018. Depuis des décennies, la SSO estime que la Suisse doit rester une zone militaire suffisamment protégée et qu'une Suisse sûre a besoin de ressources suffisantes pour sa politique de sécurité. Dans ce contexte, la SSO salue et soutient le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien de l'armée suisse. L'armée doit disposer d'une force aérienne moderne et de taille adéquate. La sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien suisse et, si nécessaire, la défense de l'espace aérien doivent être assurés à tout moment (cf. point 1.2 ci-dessus).

2.2. Procédure de consultation concernant la modification de la loi sur le service civil (LSC)

Une autre procédure de consultation à laquelle la SSO a été invitée concerne la modification de la loi sur le service civil (LSC). La SSO prendra également position de manière dé-

taillée d'ici au mois d'octobre 2018. Elle considère qu'un ajustement de la LSC est absolument urgent. La pratique actuelle correspond de facto à la liberté de choix entre le service militaire et le service civil, avec des dégâts considérables pour l'armée de milice suisse. Du point de vue de la SSO, il est donc impératif d'agir afin de ne pas porter atteinte à l'obligation de service militaire définie à l'art. 59 de la Constitution fédérale. En outre, la situation actuelle met en péril l'alimentation suffisante et complète de l'armée à long terme - l'un des principaux objectifs du DEVA (voir section 1.1. ci-dessus).

3. Dîner officiel avec le CdA

Le chef de l'armée, le Cdt C Philippe Rebord, invite à nouveau cette année les présidents des sociétés cantonales des officiers (SCO), des sociétés d'officiers d'armes et de services (SOAS) ainsi que la société suisse des officiers (SSO) à un dîner officiel. L'événement aura lieu le **mercredi 26 septembre 2018, 18 heures**, à la caserne de Thoune.

Il s'agit de coordonner la communication du CdA avec les SCO, les SOAS et la SSO. En plus du CdA, les personnalités suivantes représenteront le commandement de l'armée: le div Claude Meier (chef de l'état-major de l'armée), le colonel Christoph Schmon (chef de projet DSA), le colonel Peter Merz (chef de projet Prochain avion de combat) et M. Urs Wiedmer (chef communication du DDPS).

Les présidents des SCO et des SOAS ont reçu une invitation personnelle du CdA. Le président de la SSO compte sur une pleine participation et se réjouit d'une soirée intéressante et passionnante à Thoune.

4. Perspectives et délais

Le comité de la SSO se fait un plaisir d'attirer votre attention sur les événements intéressants suivants :

- *Conférence d'automne de l'ACAMIL - Décisions dans des situations critiques:* 08.09.2018, 09.30, Zurich
- *Jubilé des 150 ans de la Société des Officiers d'Argovie :* 15.09.2018, 10.15, Aarau
- *Journée des aspirants officiers :* 28.09.2018, 08.00, Bülach
- *Symposium on intelligence in neutral countries :* 19./20.10.2018, 10.00, Genève
- *15. Congrès CHANCE MILIZ – La politique d'approvisionnement en question :* 03.11.2018, 09.30, Lucerne

Notez svp aussi les délais de la SSO suivants :

- 03.11.2018, 14.00 : Conférence des Présidents de la SSO III/18, Lucerne (à la suite du congrès CHANCE MILIZ)
- 26.01.2019, 10.15 : Conférence des Présidents de la SSO I/19, Berne
- 16.03.2019, 10.00 : Assemblée des Délégués de la SSO 2019, Einsiedeln

Avec mes salutations amicales



Colonel EMG Stefan Holenstein, Président SSO

Contact

Colonel EMG Stefan Holenstein, président	+41 79 241 59 57
Colonel Stefano Giedemann, vice-président	+41 79 239 58 82
Colonel Marc-André Ryter, vice-président	+41 78 652 36 37
Colonel Marco La Bella, vice-président	+41 76 355 55 13

La SSO

La SSO est l'organisation faitière représentant 24 sociétés d'officiers cantonales et 16 sociétés d'officiers d'armes et de services avec en tout près de 22'000 membres. Elle a pour buts

- de représenter les officiers et leurs intérêts dans le cadre de la politique de sécurité suisse;
 - de promouvoir une armée efficace du point de vue des effectifs, de l'organisation, de l'équipement, de l'instruction et de la conduite;
 - d'entretenir des relations étroites avec les autorités et organisations nationales et internationales ayant des objectifs de politique de sécurité;
 - de soutenir et coordonner les activités des sections de la SSO, de leurs sous-sections et de leurs membres;
 - de renforcer du système de milice en gardant l'obligation de servir.
-